



CONDITONS PARTICULIERES LOCATION FIRE & EYES

Le locataire sera tenu responsable pour tous les dégâts causés dans le bus par les passagers durant la location. Tout matériel endommagé ou volé sera facturé au locataire. Il est possible de demander une inspection du véhicule et du matériel avant le départ.

Il est strictement interdit de monter sur les tables ou les banquettes à l'intérieur du bus.

Demy Schandeler met à disposition du locataire des verres en plastique aimantés pour la consommation des boissons. Toutes les boissons et collations doivent être commandées à l'avance auprès de notre département location. Nulle boisson ou collation ne pourra être apportée par les passagers. Il est interdit d'utiliser d'autres verres pendant la location, que ceux mis à disposition de Demy Schandeler. Les verres en plastique aimantés pour la consommation des boissons mises à disposition des passagers seront facturés 50 Euros par verre dans le cas où ils sont cassés ou manquants.

Au premier niveau, seulement 6 personnes sont autorisées à être debout pendant le trajet. Les autres passagers doivent rester assis.

Au deuxième niveau, tous les passagers doivent être assis et porter leur ceinture de sécurité pendant le trajet. Il est interdit pendant le trajet d'être assis dans les sièges pivotants non équipés de ceinture de sécurité.

Il est strictement interdit de se pencher en dehors du toit ouvert au deuxième étage du véhicule.

Dans le cas où des passagers se blessent durant la location, en ne pas respectant les règles préétablies dans les conditions particulières du Fire&Eyes, Demy Schandeler ne porte aucune responsabilité.

La consommation d'alcool de plus de 1,2% est interdite aux personnes de moins de 17 ans.